



Succession - estimation maison

Par **GAB115**, le **21/04/2008** à **12:57**

Bonjour,

Voici mon problème : ma maman doit hériter d'une maison dont l'estimation est de 180 000 €, elle n'est pas d'accord avec cette somme compte tenu du lieu et de la surface. A qui doit-elle demander conseil pour savoir la vraie valeur de cette maison ?

Merci de vos réponses

Par **Upsilon**, le **21/04/2008** à **13:59**

Bonjour et bienvenue sur notre site!

En premier lieu, il est toujours possible (voire recommandé) de faire appel à 2 agences immobilières différentes pour faire évaluer le bien, en leur précisant bien que l'évaluation n'a pas pour but la vente du bien mais seulement de l'évaluer dans le cadre d'une succession (*ils seront moins tentés de gonfler le prix, voire seront enclin à le sous évaluer légèrement*).

Dans un second temps, vous pouvez demander au notaire lui-même de procéder à l'évaluation s'il est d'accord.

Enfin, si un désaccord persiste, vous pouvez toujours saisir le juge qui sera chargé de désigner un expert en évaluation, mais honnêtement je vous le déconseille... Si les agences immobilières sont d'accord sur l'estimation, je ne vois pas trop ce qu'il pourrait y avoir à redire.

Cordialement

Upsilon.